

L'ajournement

Ce télégramme est vraiment très révélateur. Il résume exactement comment le secteur du bois d'oeuvre, qui est l'un des plus importants employeurs au Canada, a perdu tous ses moyens par suite de la décision du gouvernement de plier et de négocier un accord séparé avec le gouvernement américain au lieu de défendre sa cause devant les tribunaux.

Dans ce cas-ci, c'est une scierie qui emploie 300 personnes qui va fermer ses portes dans une semaine ou deux parce que le gouvernement a court-circuité le Conseil canadien des industries forestières qui, si je comprends bien, a dépensé quelque 8 millions de dollars afin de se préparer à défendre cette cause devant les tribunaux américains du commerce. Le Conseil a été court-circuité par la ministre du Commerce extérieur qui a changé d'idée si souvent cette année qu'il est difficile de dire où elle en est en ce moment.

Lorsque la Commission américaine du commerce international a rendu son jugement provisoire, en juillet, tout le secteur des produits forestiers se proposait de combattre l'imposition d'un droit compensateur. A un moment donné en septembre ou au début d'octobre, la ministre s'est engagée à faire une offre définitive de 10 p. 100 plutôt que de tenir son bout. Lorsque la Commission du commerce international et le département du Commerce en sont venus à une conclusion, ils ont imposé un droit compensateur de 15 p. 100. La ministre a déclaré à la Chambre qu'elle n'accepterait jamais cela. Plusieurs semaines ont passé.

Puis, à la conférence des premiers ministres, à Vancouver, après un tête-à-tête avec le secrétaire Baldrige à Washington, elle a tout à coup informé les ministres qu'elle allait faire une autre offre définitive de 15 p. 100. C'est à partir de ce moment-là que le Conseil canadien des industries forestières n'a pas été d'accord avec la ministre. Je crois que plusieurs gouvernements provinciaux ne sont plus d'accord non plus. Elle leur a dit qu'elle avait conclu un accord et 24 heures plus tard, ce n'était plus vrai; alors, personne ne sait plus à quoi s'en tenir.

● (1810)

Les travailleurs de Nairn Centre, en Ontario, savent toutefois ce qui les attend: ils seront en chômage dans une semaine ou deux. C'est aussi le cas des travailleurs de Searchmont, en Ontario, dont l'usine est déjà fermée. On a mis 150 travailleurs à pied. L'usine de poteaux de Dubreuilville en Ontario fonctionne au tiers de sa capacité environ parce qu'elle ne peut tout simplement pas payer les droits compensateurs. Les droits sur les deux par quatre n'ont pas augmenté. L'usine absorbe le coût total des droits compensateurs imposés par les États-Unis. La même chose se produit à la scierie de Terrace Bay. Il ne fait aucun doute que la situation est extrêmement grave.

Si la ministre capitule plutôt que de poursuivre la lutte devant le tribunal du commerce des États-Unis, nous devons payer des droits analogues imposés sur d'autres sortes de bois et sûrement sur tout le bois de résineux que nous vendons aux États-Unis. De tels droits pourraient être appliqués à presque tous les produits. Cette mesure empiète réellement sur notre souveraineté parce que les États-Unis nous dictent le prix de nos produits. Même si nous nous plaignons à croire que nous sommes un pays industriel, nous dépendons encore largement de ces industries extractives. J'espère donc que la ministre restera ferme et qu'elle luttera contre le droit compensateur

comme nous l'avons fait avec succès en 1983, et qu'elle ne continuera pas de capituler pour obtenir un règlement hors cour qui n'augure rien de bon pour l'avenir de nos entreprises du nord de l'Ontario dont beaucoup ferment actuellement leurs portes à cause de l'incurie du gouvernement dans ce domaine.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire de la ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, le député d'Algoma (M. Foster) a dit plus de faussetés dans son discours de sept minutes que je ne pourrais en réfuter dans les trois minutes dont je dispose pour répondre. J'en réfuterai cependant une partie. Pour commencer, la poursuite contre les quatre provinces a été intentée par l'industrie américaine. La décision a été rendue contre les quatre provinces par le Département du commerce américain par suite de la requête présentée par l'industrie américaine du bois d'oeuvre dans le cadre du système de compensation qui fait partie du droit américain, tout comme les producteurs de maïs du Canada ont eu recours à la loi canadienne pour intenter des poursuites contre les producteurs américains. Il n'y a pas de rapport entre les deux. Cette décision relève du droit américain.

M. Foster: Le gouvernement n'a pas essayé de conclure d'entente particulière?

M. McDermid: J'ai écouté le député tout à l'heure et j'espère qu'il fera preuve de la même courtoisie à mon égard. Les syndicats, l'industrie du bois d'oeuvre et les provinces avaient demandé au gouvernement fédéral, qui avait accepté, d'essayer de conclure une entente avant que le Département du commerce rende sa décision préliminaire. Cela n'a pas pu se faire et la décision préliminaire a été rendue. De nombreuses instances ont été présentées et continuent de l'être à ce sujet.

Après une rencontre de deux jours avec les provinces, puis la conférence des premiers ministres, il fut décidé de tenter à nouveau de résoudre ce problème une fois pour toutes, pour que les employés puissent retourner au travail. Une des raisons pour lesquelles il ne se vend plus de bois, c'est l'incertitude qui règne dans le secteur. Les Américains veulent notre bois d'oeuvre, car il est de bien meilleure qualité que le leur et il est moins cher. Toutefois, vu l'incertitude ils n'achètent plus. C'est pour cela que les scieries ferment. Nous voulons clarifier la situation aussi rapidement que possible. Si nous pouvons parvenir à un accord sans faire intervenir la décision du Département du Commerce la question sera résolue une fois pour toutes.

● (1815)

Le député a orgueilleusement fait valoir que le conflit avait été gagné en 1983, mais le problème n'avait pas été résolu pour autant. Il existe encore et l'industrie américaine a dépensé des centaines de millions de dollars pour lutter contre le bois d'oeuvre canadien. Si nous ne parvenons pas à un règlement elle continuera sa lutte.

Soit dit en passant, j'ai rencontré le maire de Terrace Bay, des représentants des syndicats et des exploitants de scieries du Nord. Ils veulent que quelque chose soit fait maintenant. Ils veulent des emplois maintenant. Ils ne veulent pas de quelque chose qui traînera pendant six ou huit mois devant les tribunaux. Ils veulent que leurs emplois soient protégés maintenant et que la décision soit prise sans délais. C'est pour cela que les syndicats appuient les mesures prises par le gouvernement pour